

LA CIRCULAIRE N°2-2010 ACTION SOCIALE

CNAS PROSPECTIF

Le Conseil National d'Action Sociale s'est réuni ce 25 mars 2010 sous la présidence du Directeur par intérim de la DPAEP.

Six points étaient à l'ordre du jour :

- Présentation de la méthode et du calendrier relatif à la mise en place de groupes de travail thématiques sur la restauration, le logement et le tourisme social.
- Expérimentation relative à l'introduction du « bio » dans la restauration collective.
- Action sociale ministérielle et réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat.
- Présentation des travaux engagés dans le cadre du CHSM en matière de prévention des risques psycho-sociaux liés aux réorganisations territoriales
- Examen des propositions des CDAS
- Questions diverses.

Au préalable, FO FINANCES a lu la déclaration liminaire ci jointe :

Monsieur le Président,

Ce CNAS prospectif s'ouvre après une journée de grève et de manifestations ce 23 mars. L'ampleur de cette mobilisation démontre s'il le fallait encore, la détermination des agents des ministères de Bercy à combattre toute tentative de remise en cause de leur régime de pension et leur volonté de voir abroger les dispositions de la loi « mobilité ».

Au delà, avec des taux de participation largement supérieurs à la moyenne de la Fonction Publique de l'Etat, les agents des différentes directions rattachées aux ministères économiques et financiers, ont démontré leur profond désaccord face aux multiples réformes qu'ils subissent. Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (REATE) sont autant de graves menaces qui pèsent sur l'avenir de leurs missions de service public, le tout sur fond de suppressions d'emplois récurrentes et d'absence de réponse à leur légitime revendication d'augmentation de pouvoir d'achat!

D'ailleurs, le boycott du CNAS du 15 décembre 2009, avait déjà été l'occasion pour les représentants des personnels de signifier cette situation engendrant une dégradation constante des conditions de travail et une souffrance au travail accrue. C'est pourquoi, FO Finances et les autres fédérations syndicales avaient rejeté toute

idée de discussion sur un budget « Action sociale » qui ne permettait pas de répondre aux attentes des personnels, à un moment où les besoins en la matière sont toujours plus importants.

Au travers de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), et de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (REATE), nombre d'agents des ministères Economiques et Financiers voit leur repère administratif se transformer voire disparaître. Dans ce cadre, nombre de conventions, chartes a vu le jour le plus souvent sans véritable concertation avec les représentants du personnel. Par ailleurs, de nouvelles structures administratives (plates-formes...) ou de nouvelles responsabilités sont conférées ou transférées à d'autres structures administratives (Préfet..). Dans ce cadre, beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes ont vu le jour et s'amplifient. Pour FO Finances, ce CNAS prospectif doit être l'occasion de clarifier et surtout de garantir une politique d'action sociale ministérielle offrant à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers :

- un égal accès aux prestations ministérielles, qu'elle que soit l'unité administrative d'affectation.
- un réseau d'action sociale départemental ministériel.

Lors du CTPM, FO Finances était intervenue sur les conséquences apportées par la loi de finances rectificative 2010 de l'amputation des 77 millions d'€ pour nos deux ministères, afin de connaître la répartition de ces restrictions budgétaires. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse pour savoir si le budget action sociale est impacté par cette mesure!

Concernant l'introduction du bio dans la restauration collective, la décision de suspendre l'expérimentation à Paris a été annoncée le 16 février 2010. FO FINANCES rappelle toutefois ne pas être opposée à sa mise en place mais ne saurait, en aucun cas, admettre que le surcoût de cette mesure soit à la charge exclusive des agents.

La tempête Xynthia a causé de nombreux dégâts corporels et matériels. Le Ministre a décidé de mettre en place des mesures spécifiques pour venir en aide aux sinistrés. Si nous avons enregistré de façon positive cette démarche, nous souhaiterions que puisse nous être communiqué un bilan des interventions matérielles ou financières opérées auprès des agents des ministères de Bercy touchés.

Pour conclure, FO Finances considère que ce CNAS revêt un caractère tout à fait particulier voire existentiel pour l'avenir de la politique d'action sociale ministérielle, c'est pourquoi nous attendons de celui-ci que des orientations précises soient clairement énoncées. De même, les discussions qui s'engageront prochainement dans les groupes de travail thématiques doivent aboutir à ce que le haut niveau d'action sociale à Bercy soit non seulement préservé mais développé! A l'évidence, qu'ils soient en place, depuis peu ou depuis près de trois ans, les ministres prendraient une lourde responsabilité en refusant d'entendre et de répondre aux préoccupations largement exprimées par les personnels.

En préambule, le Président indique qu'il est satisfait de la reprise du dialogue social dans le domaine de l'Action sociale, salue les nouveaux participants et fait un point d'information sur l'état de santé de Julien, l'adolescent accidenté lors d'un séjour d'hiver EPAF en 2009.

Malheureusement, il est toujours dans un état jugé très grave mais l'EPAF est continuellement en relation avec la famille pour les soutenir dans cette épreuve.

Le président rappelle ensuite l'actualité dramatique de ces dernières semaines avec les sinistrés de la tempête Xynthia. Une aide exceptionnelle de 2000€ a été débloquée pour venir en aide aux agents des Finances. Une enveloppe totale de 25000€ a été dégagée pour venir en aide aux sinistrés.

<u>Présentation de la méthode et du calendrier de travail relatif à la mise en place de groupes de travail thématiques sur la restauration, le logement et le tourisme social</u>

Pour faire suite à la rencontre du 11 février entre le Secrétaire Général et les Fédérations des Finances, les groupes de travail thématiques suivants ont été programmés :

- le 15 avril 2010 pour les logements, les aides et prêts.
- le 25 mai 2010 pour la restauration.
- le 1^{er} juin 2010 pour le tourisme social.

Il s'agit au terme des discussions dans ces groupe de travail de constituer un document cadre qui orientera la politique d'action sociale mise en œuvre pour les 3 prochaines années.

Pour FO Finances, il s'agira certes de concilier le maintien du haut niveau des politiques ministérielles d'action sociale mais également de répondre aux réelles attentes des personnels.

Pour FO FINANCES, tous les agents gérés par Bercy ont vocation à être bénéficiaire des prestations ministérielles y compris les agents impactés par la REATE (Réforme de l'Administration Territoriale).

De plus, il a été rappelé que l'action sociale est également un droit en faveur des non titulaires de Bercy, comme des retraités, qui ne doivent pas être exclus de certaines prestations.

Le président a précisé que par bénéficiaires de l'action sociale, il faut comprendre l'ensemble des agents de nos ministères y compris ceux affectés dans des structures hors ministères. Enfin pour les retraités, il n'y pas d'obstacle à l'obtention d'un certain nombre de ces prestations.

Enfin, s'agissant du document cadre, FO FINANCES rappelle que ce document n'a de valeur que s'il fait ressortir les moyens budgétaires qui s'y rapportent.

Il ne doit pas produire un simple effet d'affichage mais au contraire mettre en avant une politique qui s'appuie sur des prévisions budgétaires préalablement définies et conséquentes.

Les représentants de l'ensemble des Fédérations ministérielles (représentants au CNAS) sont conviés à ces groupe de travail. Celles ci pourront mandater des experts. FO FINANCES a demandé à ce que ces groupes de travail intègrent des représentants de chaque association. Le Président en a convenu.

Il est à noter qu'un groupe de travail spécifique traitera entre autres des sujets liés à la protection sociale complémentaire ou à l'accueil des jeunes enfants (berceaux).

Expérimentation relative à l'introduction du « bio » dans la restauration collective

Des expérimentations relatives à l'introduction du bio ont été faites sur quatre restaurants collectifs en province avec chacun une capacité d'accueil de 400 repas.

A la TG de Montpellier, la TG de Toulouse, au service des Pensions de Nantes et à l'Hôtel des Finances de Créteil.

- Il apparaît un taux de consommation de denrées bio différent d'un restaurant à l'autre.
- Des difficultés apparaissent notamment dans l'approvisionnement des denrées (conditionnement limité)
- Difficultés dans l'utilisation des produits (calibrage irrégulier, modalités de cuisson des viandes, aspect visuel des fruits).
- Difficultés liées à la formation des équipes de cuisine (savoir valoriser les produits).
- Difficultés liées à la nouveauté du produit : maintenir la diversité des produits malgré les faibles volumes.

La dernière difficulté et pas la moindre, reste le surcoût important à la charge des agents.

L'exemple de Toulouse est à plus d'un titre très probant :

Ce restaurant collectif avait déjà introduit le BIO dans la diversité du choix de ses menus avec un menu BIO de substitution, ce qui explique que l'expérimentation remporte plus de succès.

Il apparaît aujourd'hui un paradoxe assez surprenant : le BIO qui n'est ni plus ni moins qu'une alimentation saine et naturelle, n'est pas aujourd'hui un mode d'alimentation familier pour les agents. Trop d'incertitudes sur le label et les bienfaits demeurent encore associées à un coût à la consommation non attractif.

De nombreux agents sont volontaires pour consommer BIO à condition d'en avoir les moyens et pour l'instant, ils ne sont pas prêts pour cette seule raison surtout en période de crise.

Comme elle l'a rappelé à de nombreuses reprises, FO FINANCES n'admettra pas que le surcoût du bio soit à la charge exclusive des agents. Preuve en est aujourd'hui que l'introduction du BIO n'est pas adaptée et qu'il faudra à l'administration pour atteindre son objectif faire quelques efforts.....

De plus, il faut veiller à ne pas accroître les inégalités. Si le système se maintient ainsi, il y aura forcément un décalage entre ceux qui peuvent manger BIO et ceux qui ne peuvent pas. Pour FO, il faut que ce mode d'alimentation repose sur un choix libre et personnel ouvert à tous.

A l'heure ou les grands distributeurs « low cost » popularisent le bio , le Ministère ne peut en faire une option réservée qu'à un certain nombre.

Action Sociale ministérielle et réorganisation de l'administration de l'Etat

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE), les agents ont des inquiétudes quant à leur situation administrative. Un certain nombre de conventions et de chartes de gestion a été signé souvent sans concertation avec les organisations syndicales afin d'organiser les différents transferts de compétence entre les administrations.

Dans ce cadre, le président de séance a précisé que l'action sociale ministérielle restera ministérielle.

L'administration se veut rassurante sur le maintien des prestations d'action sociale à tous les agents, néanmoins FO FINANCES reste vigilante quant à l'application des textes.

Sur la constitution de Plateforme RH:

Pour l'administration, ces plateformes ne bouleversent pas les grands équilibres de l'action sociale ministérielle. Elles vont permettre entre autres de diffuser des questionnaires .

Il s'agit en fait d'initiatives très particulières et localement très diverses qui se placent sous l'angle de l'inventaire.

C'est en quelque sorte un mode de fonctionnement qui s'apparente à celui des SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale).

Il est prévu la nomination d'un acteur unique par le Préfet tel que prévu par la charte parue en janvier : l'Assistant Service Social (ASS). (A ne pas confondre avec l'assitant(e) social(e) des délégations des services sociaux. FO FINANCES émet les plus grandes réserves sur ce choix « préfectoral ».

Il a été décidé d'un commun accord par les ministères que les ASS seraient désignés après concertation entre les différents ministères intéressés.

Cet accord doit être complété par une cartographie des différents départements et répartition des assistants sociaux.

S'agissant des délégations départementales d'action sociale, le président nous a indiqué qu'il n'y aurait ni suppression, ni fusion, ni regroupement.

S'agissant de la convention MEEDDM (Ministère Ecologie Energie du Développement Durable et de la Mer)/MEIE (Ministère Economie Industrie Emploi), FO FINANCES est particulièrement attachée au respect intégral des dispositions de la dite convention à tous les agents et tout particulièrement dans le domaine de l'action sociale. Le président nous informe que des discussions sont en cours concernant le prolongement de la convention. Elles se finaliseront avant l'été.

<u>Présentation des travaux engagés dans le cadre du CHSM en matière de prévention des risques spycho-sociaux liés aux réorganisations territoriales de l'Etat</u>

Un point d'information a été fait sur une étude menée dans quatre CHSDI de province sur le thème de la santé au travail. La définition des risques psychosociaux est présentée sous différentes formes selon l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé au travail. Le stress au travail, les violences externes, les violences internes dont les situations de harcèlement moral et sexuel.

Même si FO FINANCES se félicite de toutes les actions de prévention qui témoignent de la prise en compte réelle de ce problème de grande ampleur , nous ne pouvons que regretter qu'il faille aujourd'hui panser ou colmater les effets d'un mal que l'on se refuse à éradiquer : la RGPP et avec elle son cortège de suppressions d'emplois et de restructurations de services.

Dans la mesure où l'administration met en place dans le cadre de la santé au travail le recensement ou la prévention des risques psychosociaux, pour FO FINANCES, il paraît primordial que les moyens en personnel soient à la hauteur des engagements, notamment dans le cadre de la mise en place de la REATE.

Examens des propositions des CDAS

Comme chaque année, à cette période, les vœux adoptés en CDAS sont examinés et FO FINANCES fait le constat de réponses sans cesse négatives de l'administration aux requêtes des CDAS d'une année sur l'autre :

- Effectifs des délégations insuffisants en raison des besoins réels des agents.
- Prise en compte plus conséquente des retraités dans le calcul des normes d'effectifs.

L'administration répond inéluctablement par les normes édictées dans la circulaire de 2002. Cette circulaire nécessiterait une réelle mise à jour. Une demande a été faite en ce sens.

Encore cette année un problème récurrent a particulièrement été relevé par FO FINANCES, à savoir le problème de recrutement de médecins de prévention mais aussi le remplacement des assistantes de délégation partant en retraite.

Les conditions d'emplois des médecins de prévention de nos ministères sont en cours de finalisation et l'administration a espoir à travers ce nouveau statut que le recrutement sera plus facile.

Trop de questions sont restées encore sans réponse sans doute parce que la seule réponse cohérente nécessiterait le déblocage de mesures budgétaires dont la décision va bien au delà de ce CNAS.

Au seuil de réformes administratives d'ampleur et de discussions budgétaires pour la période 2011-2013, FO FINANCES considère que ce CNAS prospectif n'a pas apporté de réponses satisfaisantes aux légitimes inquiétudes des agents. C'est pourquoi, dans ce contexte, FO FINANCES entamera les discussions dans les groupes de travail thématiques avec la plus grande vigilance. De même, la Fédération combattra toute tentative de remise en cause des structures et des réseaux qui concourent à la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale, qui doit être non seulement préservée mais aussi développée.